

Informations de base	
2010/2123(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Tamás Deutsch	
Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	SPERONI Francesco Enrico (EFD)	20/09/2010
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
26/01/2011	Vote en commission		Résumé
31/01/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0015/2011	
03/02/2011	Décision du Parlement	T7-0029/2011	Résumé
03/02/2011	Résultat du vote au parlement		
03/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2123(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/03458

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0015/2011	31/01/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0029/2011	03/02/2011	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Tamás Deutsch

2010/2123(IMM) - 03/02/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de ne pas lever l'immunité de Tamás DEUTSCH (PPE, HU).

Ce dernier est accusé de diffamation sur la base du code pénal hongrois parce qu'il aurait fait plusieurs déclarations erronées (et qualifiées de diffamatoires) sur le passé de son interlocuteur lors d'une émission radiodiffusée.

Estimant pour sa part que les charges retenues contre M. Deutsch portent sur des opinions exprimées dans l'exercice de ses fonctions de député au Parlement européen, ce dernier estime qu'il convient de protéger la liberté d'expression du député.

En conséquence, le Parlement européen décide de **ne pas lever l'immunité parlementaire de M. Tamás Deutsch**.